

Conseil de quartier Auteuil Sud

Séance du 18 octobre 2016

Mme Laurence THOUIN salue la présence de Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER et ouvre la séance du conseil sur le thème des espaces verts, ce qui explique la présence de Mme Véronique BALDINI, chargée de l'espace public à la Mairie du 16^e arrondissement, de Mme TAUPIN chargée des espaces verts et de l'environnement dans le 16^e arrondissement, et de M. Farid RABIA, chargé de la voirie et des déplacements dans le 16^e arrondissement. Ces derniers vont faire une présentation du projet situé sur l'avenue Dode de la Brunerie.

Mme Laurence THOUIN estime que le Conseil de quartier a effectué du bon travail en 2016. La quasi-totalité du budget de fonctionnement a été dépensée pour réaliser les projets suivants :

- Le vide-grenier qui s'est tenu récemment ;
- Le ciné-club dont une séance a lieu le mardi 15 novembre 2016 sur le thème des peintres et de l'art avec la projection de *Lautrec*. L'entrée est gratuite et des flyers seront distribués à la sortie.
- La chasse aux œufs

Mme BALDINI, chargée de l'espace public, de la voirie, des espaces verts et de l'environnement, précise qu'un espace vert est récupéré par la Mairie du 16^e arrondissement en face de l'avenue Dode de la Brunerie. Cet espace était délaissé. Un pigeonnier y avait été installé, mais il ne fonctionnait pas bien, car des personnes continuaient à nourrir les pigeons sur leur chemin. Cette situation a incité la Mairie du 16^e arrondissement à utiliser cet espace autrement, afin qu'il bénéficie à tous. Mme BALDINI apprécie que les espaces verts soient des espaces de convivialité, où des personnes de tout âge peuvent se retrouver et y trouver des occupations.

Des aménagements ont déjà été prévus, mais une réflexion sera menée au fur et à mesure de l'avancée du projet, pour ne pas faire d'aménagements contre-productifs.

Mme BALDINI indique qu'un parterre a été récupéré à l'angle de la rue Abel Ferry, où des végétaux ont été replantés. Mme BALDINI estime que cet espace est très joli et dissuade un peu le stationnement de voitures les soirs de match. La Mairie du 16^e arrondissement s'efforce de récupérer tous les espaces qu'elle peut.

Un jardin partagé sera créé dans le parc Sainte-Périne, où de nombreuses animations sont organisées. L'association NOUR s'occupera de la gestion de ce jardin partagé qui se situe sur les hauteurs du parc, au niveau du square Mirabeau.

Mme TAUPIN précise que l'histoire de ce jardin tient en partie à l'initiative de l'équipe de jardiniers qui entretiennent le secteur de la porte de Saint-Cloud. Estimant que cet endroit était triste, ils ont proposé des modifications pour cet espace.

Cet espace est également très utilisé par les personnes avec des chiens. Mme TAUPIN remarque que le ramassage des déjections canines n'est pas toujours respecté. La Mairie d'arrondissement réfléchit à la mise en place d'un dispositif pour changer cette mauvaise habitude.

Les jardiniers ont proposé un projet qui a ensuite été étudié par un centre d'études.

(Projection d'images et de plans)

Mme TAUPIN dit que le jardin se situe à la sortie du boulevard périphérique, Porte de Saint-Cloud. Pour l'heure, il y a quelques arbres. D'autres arbres ainsi que des arbustes et des fleurs doivent y être

plantés, en tenant compte de la nouvelle politique des parcs et des jardins relative à la gestion différenciée de l'espace. La nature est davantage respectée. Les traitements chimiques ne sont plus utilisés depuis plusieurs années. La Mairie de Paris essaie de favoriser la faune et la flore. Un pigeonnier a été installé. Tout cet espace qui donne sur le boulevard périphérique est ainsi repensé. Plusieurs propositions ont été formulées. Pour assurer la présence de personnes de tous âges, la question de l'installation d'un panier de basket a été mise en avant. Elle n'est pas encore définitive, car des problèmes annexes se sont posés.

L'épaisseur de la terre est étudiée pour savoir si de la terre peut et doit être ajoutée pour planter des végétaux plus volumineux.

Au niveau du boulevard périphérique, à l'instar du parc Serge Gainsbourg, l'installation d'un peu de terre pour limiter le bruit est étudiée. Planter des végétaux permettra également de donner plus de hauteur et de réduire ainsi les nuisances sonores.

Là où se situait le pavillon, une mare doit être installée. D'autres mares existent déjà dans le square Jan-Doornik et dans le jardin des serres d'Auteuil.

L'idée d'un espace canin est reprise, tout comme celle d'un espace où les personnes pourraient s'asseoir et faire de l'exercice avec des agrès, à l'instar de ceux du jardin du Ranelagh. Tout doit être végétalisé pour couper le bruit qui vient de la rue Henry de La Vaulx avant tout.

L'aménagement de la voirie doit quant à elle faciliter l'accès au jardin.

(Projection d'un autre projet)

Mme TAUPIN apprécie moins cet autre projet, car les arbres plantés en carré n'auront jamais assez de minéraux pour se développer, et ce, même si un peu de terre est ajoutée. Ces arbres sont voués à dépérir. Cette plantation en carré est également un peu trop sérieuse selon Mme TAUPIN. Cet espace est plus un espace libre, paysager, anglais et y faire des arbres en rang d'oignon ne semble pas adapté. Des agrès doivent également être installés. Le verger ne sera pas rempli de pommiers, de poiriers ou de cerisiers, car il serait vandalisé. Des néfliers ou des aubépines seront privilégiés, car ce sont des arbres aux fruits prisés davantage par les oiseaux que par les êtres humains. Un espace canin est également prévu.

Mme TAUPIN présente les possibilités de sièges et d'agrès qui pourraient être utilisés. Certaines personnes risquent malheureusement d'organiser des pique-niques sur cet espace à même l'herbe. La clôture a été réalisée par M. RABIA pour répondre au stationnement illicite des supporters sur les pelouses les soirs de match.

Mme BALDINI ajoute que la plantation en carré a notamment été pensée pour éviter un stationnement anarchique. Des projets d'aménagement, comme des chaises longues, sont encore à l'étude. Mme BALDINI pense qu'un mobilier assez simple devrait être installé à cet endroit.

Mme BALDINI insiste sur la volonté de créer un espace canin. L'espace canin du jardin du Ranelagh était une première expérience, et il fonctionne très bien. Le problème des espaces canins est qu'ils doivent être portés par une association qui doit briefer les propriétaires de chiens et s'occuper de l'endroit. Aucune association n'a été trouvée pour le jardin du Ranelagh, mais Mme BALDINI estime qu'un espace canin est toujours le bienvenu, d'autant plus dans un quartier où il y a un grand nombre de chiens et où de nombreuses plaintes liées aux déjections canines sont formulées. Ces espaces canalisent en effet les chiens et aident à rendre les trottoirs plus propres.

Mme TAUPIN présente la palette de végétaux proposée. Elle est très variée avec différentes plantes, des arbres fruitiers variés, mais aussi des plantes avec des parfums divers. La palette a gardé l'idée des jardiniers qui voulaient des plantes plus vivaces.

Mme BALDINI apprécie l'esprit de prairie fleurie.

Mme TAUPIN note que les végétaux choisis ont besoin de peu d'eau, ce qui est important en raison du réchauffement climatique, elle explique que des études sont effectuées pour que l'installation de végétaux produise le moins de déchets verts et abaisse la consommation d'eau.

Mme BALDINI remarque que la profondeur de terre est insuffisante.

Mme TAUPIN dit que les végétaux doivent également demander le moins d'intervention possible pour qu'ils soient les plus naturels possibles.

Mme WITASSE, conseillère de quartier, souligne le fait que Mme TAUPIN a parlé de l'idée d'installer un panier de basket, sans y être favorable. Cette demande est formulée depuis 3 ou 5 ans. Un projet avait été présenté par des jeunes au budget participatif. Le projet concernant les promeneurs de chiens est très positif, mais un endroit pour les adolescents qui traînent dans la rue serait aussi le bienvenu.

Mme TAUPIN a la chance d'habiter en face de cet espace. Actuellement, des jeunes y traînent la nuit. Ils font du bruit. Des voisins ont d'ailleurs appelé la police pour signaler ce tapage nocturne. Mme TAUPIN précise que le panier de basket n'est pas un problème. Néanmoins, si cet endroit devient un lieu de rencontre et de concentration avec des échanges de drogue notamment, il posera des problèmes.

Mme WITASSE remarque qu'il n'est pas juste de priver des adolescents méritants d'une telle activité à cause d'une partie qui ne l'est pas.

Mme TAUPIN est en accord avec cette remarque.

Mme BALDINI répète son souhait de voir les parcs et jardins comme des lieux d'accueil pour tous les âges. Dans les squares le long du boulevard périphérique, Mme BALDINI a fait installer des baskets de ville. Un mini-football a été créé pour les plus petits, mais il est constamment utilisé par les jeunes adolescents. Un réel besoin existe, d'autant plus qu'une population jeune est présente dans ces immeubles. Des études doivent néanmoins être menées pour éviter des problèmes de drogue ou des concentrations à ces endroits.

Une personne du public observe que de tels problèmes existent déjà. Une association pourrait éventuellement s'occuper de cet espace.

Mme BALDINI est tout à fait favorable à une telle solution. L'idée de ce panier de basket est un début. Mme BALDINI pense qu'un essai peut être fait.

Une personne du public demande si cette partie de terrain sera clôturée.

Mme TAUPIN répond qu'elle sera clôturée et qu'elle l'est déjà en partie.

La personne du public explique que la clôture est par terre.

Mme TAUPIN remarque que ce n'est pas le cas pour l'ensemble de la clôture.

La personne du public habite avenue Dode de la Brunerie et constate, en promenant son chien, que cette clôture est très détériorée, notamment par les voitures qui se garent les jours de match.

Mme BALDINI affirme que l'espace sera clôturé. Néanmoins, une clôture qui ne fait pas 6 mètres de haut n'empêche personne de pénétrer dans un espace.

La personne du public pense que les voitures ne pourront plus se garer sur cet espace.

Mme BALDINI le confirme, car la végétation est également pensée pour freiner ces stationnements illicites.

La personne du public constate que les automobilistes ne se préoccupent pas de la végétation. Une clôture solide permettra d'arrêter ces stationnements. La clôture ne permettra néanmoins pas d'empêcher les Roms ou les jeunes qui traînent de venir régulièrement. Le mobilier urbain sera clairement utilisé par ces personnes.

Mme BALDINI pense que tout dépend du choix de mobilier urbain. Le matériel doit être suffisamment adapté pour les personnes qui souhaitent se promener ou lire un livre la journée et empêcher des rassemblements. De telles solutions existent. Les personnes qui travaillent sur cet espace étudient ces questions et tentent d'y répondre habilement.

La personne du public approuve ce projet. Néanmoins, quel que soit le mobilier urbain, il risque de poser des problèmes. Les jeunes qui vendront de la drogue la nuit seront également une source de problèmes.

Les jardiniers du quartier, notamment ceux de Mme TAUPIN, font un travail fabuleux et n'ont pas assez de considération.

Mme TAUPIN répond que la personne se trompe sur ce dernier point. Les agents ont fortement été secoués par l'usage que les personnes peuvent faire de leurs espaces. Ils sont écœurés de voir que les gens ne respectent pas leur travail. Mme TAUPIN les encourage dans tous leurs projets et créations.

Mme BALDINI fait remarquer qu'une équipe a d'ailleurs reçu, comme quasiment tous les ans, le prix de meilleurs jardiniers, pour les décorations florales au jardin du Palais Galliera.

Mme TAUPIN est jardinière de formation et estime que le progrès est vraiment notable. Mme TAUPIN motive toujours les jardiniers.

Mme BALDINI explique qu'auparavant, sous le pont Raffet, il y avait des tentes et des Roms. Depuis que cette petite ceinture a été réaménagée et que l'association Espaces veille à un entretien régulier, il y en a beaucoup moins.

Une personne du public demande de quelle manière sera sécurisée la traversée de la bretelle du boulevard périphérique.

M. RABIA profite de cette question pour présenter le projet de voirie.

(Projection d'une vue générale de l'emplacement du projet)

M. RABIA dit que le boulevard périphérique et sa bretelle de sortie se trouvent au sud. L'espace est enclavé entre, d'une part, la rue Henry de La Vaulx, qui permet d'accéder au quai Saint-Exupéry et à la voie Georges Pompidou, et d'autre part, la bretelle de sortie du boulevard périphérique.

(Projection d'une vue à plus grande échelle au niveau du quartier)

En ce qui concerne le diagnostic, au niveau de l'avenue Dode de la Brunerie, une traversée existe. Elle fait 12 mètres de large. Cette traversée est un peu longue. En voirie, quand des feux sont installés, une traversée en 2 temps est privilégiée pour une telle largeur. Dans ce cas précis, des feux n'existent pas et une traversée aussi large paraît être dangereuse.

En plus, aucune traversée n'existe au niveau de la sortie du boulevard périphérique. La sortie fait 9 mètres de large. Traverser à cet endroit, alors que les véhicules circulent rapidement, est dangereux. L'objectif est d'accéder au nouvel espace vert que les responsables de la DEVE vont créer. De nouvelles traversées doivent être créées et les anciennes doivent être sécurisées.

(Projection du plan existant)

L'avenue Dode de la Brunerie et la sortie du boulevard périphérique sont visibles.

(Projection du plan proposé)

Le petit îlot doit être agrandi pour en faire un grand îlot central, ce qui va permettre de réduire de manière considérable les traversées. La traversée de l'avenue Dode de la Brunerie passerait ainsi de 12 mètres à 6 mètres. Au Nord, une petite oreille serait créée. Elle permettrait de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite au jardin, à partir de la partie nord de l'avenue Dode de la Brunerie. L'îlot permettrait de réduire la traversée au niveau de la sortie du boulevard périphérique. Un marquage au sol avec des balisettes au sud permettrait de réduire la voie à une seule file de circulation au niveau de la traversée.

Les traversées piétonnes seraient traitées en plateaux surélevés prévenant les automobilistes qu'ils doivent ralentir.

(Projection de l'îlot avec des arbres)

L'îlot central paraît nu sur le plan, mais 9 à 10 arbres pourraient y être plantés. L'idée serait de respecter l'alignement des arbres au nord de l'avenue Dode de la Brunerie.

Une personne du public demande combien de places de stationnement seront supprimées.

M. RABIA précise qu'aucune place de parking supplémentaire n'est prévue.

Mme BALDINI demande si la personne du public se garerait partout au niveau de l'avenue Dode de la Brunerie.

M. RABIA ajoute que le service Voirie tente de supprimer le moins de places possible.

Une personne du public demande des précisions sur la longueur de la voie qui resterait sur la bretelle d'entrée du boulevard périphérique ainsi que sur la limitation de vitesse.

M. RABIA dit que la vitesse sur la bretelle de sortie du boulevard périphérique est limitée à 50 km/h. À l'approche de la traversée piétonne, elle sera réduite à 30 km/h.

La personne du public demande sur quelle distance.

M. RABIA répond que ce sera sur 50 mètres environ.

(Projection d'une diapositive)

M. RABIA dit qu'il y aura un marquage au sol qui commencera avant le virage et qui ira jusqu'à la traversée piétonne. Ce marquage sera composé de bandes de zébras horizontales ainsi que de balisettes. Le dispositif fait 150 mètres et la vitesse sera réduite à 30 km/h 50 mètres avant le passage piéton.

Mme BALDINI apprécie que cet aménagement d'espace vert soit également un aménagement de voirie. Il est très complet et bénéficie vraiment à l'ensemble du quartier.

Une personne du public demande s'il permettra aux personnes qui sortent du boulevard périphérique de ne pas tourner dans l'avenue Dode de la Brunerie et de prendre le sens interdit.

M. RABIA répond non.

La personne du public remarque que de nombreuses personnes prennent cette rue en contresens, malgré le panneau signalant un sens interdit.

M. RABIA constate qu'au vu de la configuration de l'îlot, il serait difficile de ne pas faire tourner les automobilistes dans l'avenue Dode de la Brunerie.

Une personne du public estime qu'un panneau lumineux serait le bienvenu sur la rue Michel-Ange, car les personnes roulent trop vite au niveau de la brasserie Aux Trois Obus et du bureau de tabac, ainsi que sur l'avenue de Versailles, au niveau des fontaines. Un panneau de sens interdit pourrait être installé.

M. RABIA conseille aux personnes de se tourner vers Mme BALDINI, qui est chargée de l'espace public, pour faire remonter cette information.

Mme THOUIN propose de consacrer du temps à des questions diverses après la discussion concernant ce projet.

M. REMOND, Conseiller de quartier, considère que le Conseil de quartier sert à ce que tous les Conseillers de quartier sachent ce qu'il se passe dans le quartier et que l'existence d'échanges personnels sur certains sujets rend le Conseil de quartier inutile. La personne souhaite que l'ensemble des questions soient posées en séance. Des échanges privés peuvent ensuite avoir lieu sur des éléments techniques.

Mme THOUIN est d'accord, mais dit qu'une partie de la réunion est dédiée aux questions diverses.

M. REMOND observe qu'il y a aussi des questions importantes dans ces questions diverses.

Mme THOUIN explique que des questions principales peuvent être abordées dans les questions diverses.

Mme BALDINI dit que les élus et représentants viennent pour répondre aux questions.

Une personne du public demande s'il y aura une réduction du nombre de places devant le tennis.

M. RABIA confirme qu'il y aura des places supprimées. Une partie des places de stationnement sera consacrée à des emplacements réservés aux vélos.

Une personne du public remarque que ce serait bien si les mobylettes respectaient les emplacements de stationnement vélo.

M. RABIA explique que la construction d'un espace vert devrait attirer des personnes à vélo.

Une personne du public demande si le petit espace fermé 3 ans auparavant, qui se situe à la sortie du boulevard périphérique, va rester en béton ou s'il sera aménagé.

M. RABIA explique que cet espace n'est pas concerné par le projet.

La personne du public trouve que cet espace fait de béton, où il n'y a que quelques arbres, pourrait être aménagé. Une canisette pourrait y être créée. Elle ne dérangerait personne et permettrait d'éviter des attroupements le soir.

Mme BALDINI explique que les budgets alloués au projet sont limités.

La personne du public demande si de la terre battue ne pourrait pas au moins y être installée.

Mme BALDINI assure qu'un travail sera effectué sur cet endroit, mais rien n'est actuellement prévu. Mme BALDINI n'est pas forcément favorable aux canisettes.

La personne du public demande si un aménagement ne pourrait pas être installé pour éviter que des personnes ne s'y rendent en contournant le boulevard périphérique.

Mme BALDINI estime qu'un tel projet pourrait être étudié, mais répète que le budget est limité.

Une personne du public note que le projet semble réduire de moitié la section de passage pour les véhicules qui sortent du boulevard périphérique. Des embouteillages risquent de se créer à cet endroit. Ils seraient d'autant plus dangereux s'ils se prolongent sur le boulevard périphérique. La personne du public comprend l'idée de ralentir les voitures et de réduire la largeur de la voie pour les piétons, mais les deux voies pourraient être conservées en installant un feu avec un bouton au niveau du passage piéton. Les piétons ne devraient pas passer par cet endroit souvent.

M. RABIA précise que cette possibilité a été étudiée à l'aide de comptages. Entre la sortie du boulevard périphérique où deux voies de circulation existent et l'endroit où la voie sera progressivement réduite à une voie de circulation, la place est largement suffisante pour stocker les automobilistes qui sortent du boulevard périphérique et les écouler sur une voie de circulation. La majorité des véhicules vont vers la porte de Saint-Cloud.

L'idée du feu paraît être bonne d'un point de vue sécuritaire, mais elle coûte très cher. De plus, si le feu vert dure trop longtemps, les piétons finissent par ne plus respecter les feux, ce qui est encore plus dangereux que la situation initiale. Les comptages ont été effectués pour les embouteillages et la place de stockage est largement suffisante pour laisser les personnes qui sortent du boulevard périphérique le faire normalement.

Une personne du public demande si la limitation de vitesse de 30 km/h sera respectée sans feu.

M. RABIA explique que le panneau de 30 km/h préviendra les automobilistes qui arriveront sur un plateau surélevé. À plus de 30 km/h, les voitures risquent d'avoir des problèmes et des carters pourraient rester sur le passage piéton.

Passer de deux files de circulation à une file de circulation incite les personnes à ralentir pour s'introduire progressivement dans la seule file qui sera préservée.

Une personne du public demande quel est le calendrier prévu pour ce projet.

M. RABIA précise que le projet doit être lancé avant la fin de l'année 2016.

Une personne du public demande quand le jardin doit être terminé.

Mme TAUPIN précise que le bureau technique doit d'abord donner sa validation sur la possibilité de rajouter de la terre. Dès que les résultats seront transmis, les travaux débiteront.

Une personne du public précise que depuis trois semaines, le trou où se situe la dalle a été creusé.

Une personne du public demande si le pigeonnier sera bien enlevé.

Mme TAUPIN répond que le pigeonnier est conservé. Mme TAUPIN dispose des contrôles des naissances et estime que le véritable problème est posé par les personnes qui nourrissent les pigeons. Le pigeonnier fonctionne très bien.

Mme THOUIN demande si le marché d'entretien a bien été renouvelé.

Mme TAUPIN répond oui.

La personne du public constate que le terrain de sport risque de poser des problèmes pour les véhicules à cause des ballons qui pourraient se retrouver sur la chaussée.

Mme TAUPIN explique que cet argument a fait hésiter la DEVE à créer un terrain de sport.

Une personne du public considère que la nouvelle brigade des incivilités devrait s'occuper des personnes qui nourrissent les pigeons.

Mme BALDINI a vu dans les relevés des procès-verbaux qui sont dressés que deux ou trois PV visaient des personnes qui nourrissaient les pigeons. Il est difficile de sanctionner les personnes qui nourrissent les pigeons, car souvent ce sont des personnes âgées qui ont presque des rendez-vous avec les pigeons et qui sont très fidèles. Mme BALDINI se rappelle qu'une personne verbalisée avait été très énervée, car elle estimait accomplir un acte positif et tout à fait banal.

Une personne du public demande si les crédits utilisés pour financer ce projet sont des crédits du budget participatif ou des crédits relevant d'un budget ordinaire.

Mme BALDINI précise que les crédits engagés sont des crédits ordinaires.

M. RABIA indique qu'il s'agit de crédits d'investissement d'arrondissement.

Mme BOULAY-ESPERONNIER termine sur une note positive en saluant le travail de Mme BALDINI qui, en concertation avec la Mairie, travaille depuis des années sur ce projet et au perfectionnement de cette partie du 16^e arrondissement de manière plus générale. Mme BOULAY-ESPERONNIER s'exprime véritablement comme l'utilisateur et non pas en tant qu'élue, car elle habite depuis 20 ans dans ce quartier. Mme BOULAY-ESPERONNIER mesure toutes les améliorations qui ont été faites en matière de voirie et d'espaces verts. Végétaliser est toujours une bonne chose dans une ville qui manque d'espaces verts.

Mme BOULAY-ESPERONNIER n'est pas inquiète vis-à-vis des populations à caractère néfaste pouvant se livrer au trafic de drogue, par exemple, qui pourraient s'y implanter, car ce sont davantage les espaces non aménagés comme les terrains vagues où ces individus se réunissent. Une population saine et civique à 99,9 % ne devrait pas être pénalisée à cause de quelques individus qui pourraient semer le trouble. Tous les aménagements installés ont contribué à faire de cette partie de l'arrondissement, qui est un peu périphérique et passante, un espace convivial et un véritable quartier.

Une personne du public demande si l'espace sera éclairé.

Mme BALDINI n'est pas sûre qu'un budget éclairage soit prévu dans un premier temps. L'éclairage pourrait faire partie d'une deuxième tranche.

La personne du public remarque que l'espace reste clair grâce à la lumière du boulevard périphérique. La personne demande qui a décidé l'installation de panneaux publicitaires au mois de septembre, sur l'ancienne sortie du boulevard périphérique.

Mme BALDINI dit que la Mairie du 16^e arrondissement n'est pas consultée pour avis. Le responsable est la Mairie de Paris puisque le boulevard périphérique relève de ses prérogatives.

La personne du public demande si une loi n'interdisait pas l'installation de panneaux publicitaires à l'entrée des villes.

Mme BALDINI explique que cette demande des écologistes n'a pas été acceptée. Beaucoup de panneaux publicitaires sont placés dans toutes les villes.

La personne du public considère que ces panneaux publicitaires sont beaucoup moins présents en province.

M. RABIA précise que cette question relève d'un contrat entre la direction des finances de la Ville de Paris et l'entreprise JCDecaux. Ce contrat octroie un certain nombre de panneaux publicitaires à l'entreprise JCDecaux.

Une personne du public demande si une coordination existe avec les villes de Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux au vu de la mitoyenneté sur ce projet ainsi que sur les projets prévus autour du stade Pierre de Coubertin.

M. RABIA assure que des concertations sont menées sur les projets sur les voies limitrophes.

Mme BALDINI confirme les propos de M. RABIA et ajoute qu'une concertation existe également pour les services de propreté pour toutes ces voies qui sont en lisière.

M. Jean-Brice WALLON habite dans le 16^e arrondissement depuis 21 ans et a constaté une grande amélioration, notamment dans le parc Sainte-Périne qui dispose d'un espace réservé aux chiens.

M. WALLON demande si les murs aveugles ne pourraient pas servir de murs végétalisés, si les panneaux publicitaires de l'entreprise JCDecaux, qui tournent 24 heures sur 24, étaient retirés. Ce projet pourrait être intéressant en matière d'isolation thermique et phonique, et ne coûterait pas plus cher qu'un autre projet.

Mme BALDINI indique que la Mairie de Paris souhaite absolument végétaliser la ville de Paris. Les murs végétalisés font partie de cette politique, avec laquelle Mme BALDINI est en accord. Un mur végétalisé existe d'ailleurs dans le 16^e arrondissement, le long du cimetière du Trocadéro. Ce n'est cependant pas une très grande réussite.

Mme TAUPIN dit qu'un 2^e mur végétalisé existe à l'extérieur de l'école où se tient ce Conseil de quartier.

Mme BALDINI informe les participants de la réunion qu'ils peuvent lui envoyer un courriel pour proposer un mur à végétaliser. Le service de la DEVE et de la végétalisation de la Ville de Paris peut ensuite étudier la demande.

La personne du public a l'intention de le faire.

Mme BALDINI signale que quelques arbres ont été abattus durant l'été sur la place du marché de l'avenue de Versailles.

Une personne du public félicite Mme TAUPIN et ses équipes de jardiniers pour les nouveaux aménagements – les espaces fleuris – de la place de la Porte de Saint-Cloud. Les petits pieux empêchent les voitures des supporters du PSG d'esquinter cet espace. La personne regrette tout de même les rosiers de Mme Bernadette CHIRAC.

Mme TAUPIN souligne que les rosiers doivent être traités. Aucun traitement chimique n'est fait à Paris pour le bien-être des riverains et des jardiniers.

La personne du public a appris, par une Conseillère municipale de la Ville de Boulogne-Billancourt, qu'il y a un projet de tour bâtie par les Qataris au-dessus de l'actuelle station Total, avec le Go Sport qui disparaîtrait. La tour ferait environ 17 étages.

Mme TAUPIN a uniquement été informée de la question de l'entretien du stade Géo-André.

Mme BALDINI explique que la Mairie du 16^e arrondissement n'est pas été informée de ce sujet.

Une personne du public constate que le quai Saint-Exupéry, le long du fronton et des tennis, est particulièrement négligé. Il sert de parking, d'axe de circulation très rapide et de promenade pour les chiens de manière massive. Néanmoins, cet axe n'est pas l'axe central.

Mme BALDINI est d'accord, mais il y a d'autres priorités plus urgentes.

Une personne du public qui habite dans la rue Claude Lorrain estime que les pieds des arbres de la rue Molitor et de la rue Michel-Ange sont dans un très mauvais état. La personne se demande si, sous le couvert de l'écologie, on laisse pousser l'herbe.

La deuxième remarque concerne la rue Claude Lorrain, qui est particulièrement sale. La personne en a d'ailleurs informé Mme BALDINI à plusieurs reprises par courriel. Souvent des chiens et des supporters du PSG urinent dans cette rue. La personne habite en face du cimetière d'Auteuil et voudrait savoir si un aménagement devant le cimetière d'Auteuil, fermant l'accès pour éviter qu'il ne soit utilisé comme un urinoir, pourrait être envisagé. Cette situation est d'ailleurs irrespectueuse pour les personnes qui se rendent au cimetière. Payer ses impôts locaux en voyant une telle saleté est crispant.

Mme BALDINI répond que les responsables de la Mairie du 16^e arrondissement doivent se rendre au cimetière d'Auteuil pour évaluer la situation, la personne du public étant la première à faire part de cet état de fait à Mme BALDINI.

La personne du public explique qu'une grille qui s'ouvre pourrait être installée. La personne a voulu s'occuper de l'arbre devant, mais elle n'a pas pu car cela revient à mettre ses mains dans une mare d'urine.

Mme BALDINI indique que rien n'est prévu pour le moment.

En ce qui concerne les pieds d'arbre, aucun désherbant ou autre produit n'est utilisé dans les rues Paris. Il y a donc de la végétation qui pousse au pied des arbres. Elle est parfois trop présente, comme sur les deux rues mentionnées, mais également sur le boulevard Suchet ou les autres boulevards extérieurs. Parfois il y a également des saletés qui rendent ces pieds d'arbre peu propres. À travers un permis de végétaliser, les Parisiens peuvent s'occuper d'un pied d'arbre. D'autres végétaux peuvent ainsi être plantés au lieu des végétaux qui poussent naturellement autour des pieds d'arbre. Quelques permis de végétaliser existent déjà dans le 16^e arrondissement, mais ils pourraient être plus nombreux. Certaines personnes font des choses très bien et Mme BALDINI donne toujours son accord. Néanmoins, ces plantes doivent être entretenues sur le long terme. Dans certains endroits de Paris, des choses formidables sont créées.

Une personne du public explique que ce sont les mégots qui posent problème dans la rue Michel-Ange. Ils ne peuvent pas être nettoyés à cause des grilles. Les poubelles avec des cendriers ne servent à rien.

Mme BALDINI estime que de plus en plus de personnes déposent leurs mégots dans ces poubelles. Cette question relève du civisme et demande une période d'adaptation pour que les gens ne jettent plus leurs mégots dans la rue, comme ils ont pu le faire pendant des dizaines d'années. Désormais, il y aura des verbalisations. La situation peut s'arranger.

Une personne du public pense que cette situation devrait également s'arranger grâce aux nouvelles poubelles installées dans Paris où les mégots peuvent être écrasés. Le design est très réussi. Concernant la végétalisation, de nombreuses personnes commencent à planter des végétaux et la personne souhaite savoir si la Mairie de Paris ou la Mairie du 16^e arrondissement fournit des graines.

Mme BALDINI répond que le particulier gère son petit lopin de terre.

La personne du public demande si un projet d'installation de ruches sur les toits existe, car ces dernières sont très utiles pour la pollinisation.

Mme BALDINI répond qu'il existe un projet d'installation de ruches dans le square Parodi et dans le square Jan-Doornik. Elle explique que des ruches ne peuvent pas être installées si personne ne s'en occupe. Le jardinier chargé de l'entretien du jardin ou une personne de son équipe doit accepter de

s'occuper des ruches. Une personne est prête à s'investir dans ces ruches dans ce secteur. Le square Parodi, plus éloigné des centres scolaires, devrait être choisi, car des personnes ne sont pas nécessairement favorables à une ruche à proximité des écoles.

Une personne du public demande où en est le projet de mur anti-bruit sur le boulevard périphérique, entre l'ancienne sortie du boulevard périphérique et le pont. Le trafic sur le boulevard périphérique s'est démultiplié depuis la fermeture des quais par Mme Anne HIDALGO, ce qui rend la situation infernale. De tels murs ont été installés dans de très nombreux endroits sur Paris, mais pas là, alors que cet endroit est près d'un énorme nœud routier, avec la sortie de l'autoroute de l'Ouest et la Porte de Saint-Cloud. Des bouchons se forment à longueur de journée, mais également la nuit.

Mme BALDINI dit qu'il est probable qu'aucun mur anti-bruit ne soit construit. Par ailleurs, que le mur existe ou non, la pollution atmosphérique sera la même. Le mur permettrait surtout d'améliorer la protection phonique.

La personne du public acquiesce et ajoute que les courts de tennis ont l'avantage d'avoir de très beaux arbres qui coupent la vue sur le boulevard périphérique.

Mme BALDINI explique que la Mairie de Paris résout ces problèmes en faisant des enrobés anti-bruit sur le boulevard périphérique. Mme BALDINI ne sait pas si cette partie du boulevard périphérique doit également être traitée.

M. RABIA ajoute que cette partie devrait également bénéficier d'un tel enrobé, mais ne dispose d'aucune d'information sur le mur anti-bruit.

Une personne du public estime que les riverains ne devraient pas payer leurs impôts locaux.

Une personne du public demande pourquoi une telle situation subsiste alors que des murs anti-bruit existent ailleurs, sur le boulevard périphérique.

M. RABIA n'a pas d'information à donner à ce sujet, car il s'occupe de la voirie du 16^e arrondissement et non du boulevard périphérique.

En ce qui concerne les enrobés phoniques, des essais, conduits quelques années auparavant, ont l'air d'être concluants. L'idée est de recouvrir entièrement le boulevard périphérique avec des enrobés phoniques d'ici quelques années.

Une personne du public demande s'il est certain que la Mairie de Paris n'a pas pour projet de déclassifier le cimetière d'Auteuil dans sa recherche éperdue de terrains pour construire des bâtiments.

Mme BALDINI répond que la Mairie de Paris n'envisage pas de déclassifier le cimetière d'Auteuil.

Mme BOULAY-ESPERONNIER le confirme.

Une personne du public pose une question concernant la voirie et plus particulièrement le bitumage après des travaux du type GDF. La personne habite sur l'avenue Claude Terrasse. Après plusieurs mois et de nombreux échanges par courriel, une personne de la Mairie de Paris a expliqué que ce bitumage ne serait fait qu'à la Toussaint, alors que rien n'a été fait au mois de novembre. Au mois de janvier 2016, seul le côté pair a été fait et non le côté impair, qui en avait besoin également. La personne du public demande qui gère cela et comment cela s'organise.

M. RABIA explique que le problème vient du fait que depuis le début de l'année 2016, un nouveau règlement de voirie existe. Auparavant, les services de la Ville étaient chargés de la réfection de la voirie après l'intervention des différents concessionnaires comme EDF ou GDF. Désormais, les concessionnaires sont tenus de faire leur propre réfection. Les retards qui peuvent être constatés sont davantage liés au retard des concessionnaires.

En tant que gestionnaire du domaine public, la Ville de Paris reste vigilante à ce que les concessionnaires fassent ces réfections convenablement, en temps et en heure. Malheureusement, le nombre limité de personnels ne permet pas de superviser correctement tous les sites. Des retards peuvent être ainsi constatés entre la pose de la dalle en béton et la pose de la petite couche d'asphalte qui permet de considérer le trottoir comme entièrement terminé.

Mme BALDINI demande aux personnes présentes de lui envoyer des courriels quand de telles situations sont observées. Ainsi, Mme BALDINI transmettra immédiatement ces informations au service de la voirie de la Ville de Paris.

M. RABIA estime que le souci vient du fait que le nouveau règlement de voirie a seulement commencé en janvier 2016. Les concessionnaires de réseau ne sont pas des spécialistes de la voirie et font donc appel à des entreprises de voirie. D'où l'existence de certains problèmes.

Une personne du public revient sur une intervention d'une personne précédente qui louait l'entretien et la surveillance dans le parc Sainte-Périne. La personne du public estime que la situation est très différente au niveau la porte de Saint-Cloud. La personne a en effet remarqué la présence continue de personnes sur un espace de jeux pour les enfants, alors qu'elles n'ont rien à y faire. Des personnes se promènent avec leurs animaux à l'intérieur, avec des chiens qui vont dans les bacs à sable. Le gardien est présent de manière aléatoire et quand il est là, il utilise souvent son téléphone portable ou son ordinateur, au lieu de faire le tour du jardin. La personne du public demande s'il serait possible de demander à ces gardiens de faire convenablement le travail pour lequel ils sont payés et de sensibiliser davantage les personnes sur le fait que ces endroits ne sont pas accessibles aux animaux, même s'ils sont tenus en laisse.

Mme BALDINI fait observer que le règlement des parcs et jardins est affiché à chaque entrée de square. Ce règlement précise bien que les chiens ne doivent pas y avoir accès. Dans le cas d'un non-respect à ces règles, les gardiens devraient intervenir et non déclarer que les chiens tenus en laisse ont le droit d'accéder aux parcs et jardins.

Mme TAUPIN traverse la porte de Saint-Cloud pour aller travailler et a demandé plusieurs fois à des propriétaires de chien de tenir leurs animaux en laisse et de ne pas pénétrer dans les aires de jeux pour enfants. Les personnes répondent souvent de manière très sèche.

La nouvelle brigade des incivilités va peut-être agir de manière plus efficace. Elle est déjà intervenue plusieurs fois dans le secteur de la porte de Saint-Cloud. Mme TAUPIN avait suggéré de fermer à nouveau le site. Elle va relancer cette idée.

Une personne du public demande à qui il est possible de s'adresser pour le nettoyage des trottoirs, car le balayage des trottoirs est très aléatoire. Le long de l'école, le trottoir est régulièrement nettoyé – trois à quatre fois par semaine – mais pas celui d'en face, qui est nettoyé une fois toutes les deux semaines.

Mme BALDINI propose au membre du public qu'il lui envoie un courriel pour signaler une situation anormale. Elle se chargera ensuite de transmettre cette information à la personne responsable de la

propreté. Il peut y avoir des aléas, comme en automne où certaines rues sont davantage exposées aux feuilles qui tombent, ou quand le gel ne permet pas de mettre de l'eau pour balayer. Théoriquement, chaque rue est nettoyée une fois par semaine. Certains ateliers ont moins de personnels ou des personnes peuvent être malades.

Une personne du public signale qu'au mois de mars, le passage clouté de la rue Michel-Ange, sur les pavés, se décrochait. La personne a appelé la Mairie de Paris, qui a envoyé une personne dans la journée. À chaque demande, la réponse a été très rapide et une intervention a été assurée aussi vite que possible.

En ce qui concerne le nettoyage des trottoirs, il faut savoir que les gardiens peuvent nettoyer le trottoir devant leur immeuble. Les services de la Ville de Paris se retrouvent souvent débordés.

Mme BALDINI observe que de moins en moins d'immeubles disposent d'un gardien, d'où le recul de la propreté globale.

Mme BALDINI constate que des modifications ont lieu dans les comportements urbains également. Les personnes mangent davantage dans les rues. Les gardiens disparaissent de plus en plus. Tout cela n'a pas été compensé par une augmentation du nombre de personnels des services de la Ville de Paris. Les trottoirs étaient donc plus propres auparavant.

Une personne du public dénonce le comportement de certaines personnes qui déposent leurs poubelles au pied des poubelles ou qui bourrent les poubelles de la rue par des poubelles ménagères. La personne interpelle de telles personnes, malgré des réactions hostiles. Ce comportement est inadmissible.

Mme BOULAY-ESPERONNIER constate qu'il y a des poubelles partout.

Mme BALDINI dit que le fait de vider ses poubelles ménagères dans les poubelles dans la rue attire les rats. La surpopulation de rats actuelle est très alarmante.

Mme BOULAY-ESPERONNIER invite à intervenir poliment face à de telles incivilités, notamment en ce qui concerne le jet de mégots par terre. De telles interventions portent leurs fruits au bout d'un moment. Bien évidemment, ces interventions peuvent se heurter à de l'agressivité.

Une personne du public, qui vient d'emménager dans le 16^e arrondissement, sur l'avenue de Versailles, intervient sur la question du déplacement sécurisé pour les vélos. La personne traverse tous les matins la Porte de Saint-Cloud pour se rendre à Boulogne à vélo. La personne demande s'il ne serait pas possible de réserver un espace pour les vélos, pour éviter tous les véhicules présents, avec notamment les bus et les taxis, au vu de l'espace disponible sur la Porte de Saint-Cloud. Tenant compte de la largeur de l'avenue de Versailles, la personne demande également si un double sens ne pourrait pas y être envisagé pour les vélos, ou sur le trottoir du côté pair.

Une personne du public remarque que les vélos sont déjà présents sur les trottoirs.

La personne du public répond que les vélos y sont de manière illicite. Comme la question a été abordée à l'occasion du budget participatif, la personne demande si un réaménagement de la place de la Porte de Saint-Cloud et l'idée d'englober les espaces verts archipels ne pourraient pas être envisagés à long terme pour avoir un vrai espace qualitatif.

Mme BALDINI estime qu'un tel changement relève d'une mandature. Les traversées de voies pour les vélos sont des questions techniques et compliquées. En ce qui concerne l'avenue de Versailles, le couloir de bus est également une piste cyclable.

La personne du public observe que cette piste cyclable ne va que dans un sens.

Mme BALDINI explique que faire une piste cyclable dans les deux sens ne permettrait plus aux voitures de circuler.

M. RABIA ajoute qu'un couloir de bus élargi a été fait sur l'avenue de Versailles pour permettre aux vélos d'y circuler. Sur le versant nord, dans la direction sortante de Paris, il est prévu de faire une piste cyclable. Quelques validations doivent encore être obtenues de la part de la Préfecture de Police et notamment de la part des pompiers. La largeur du trottoir de l'avenue de Versailles pose des problèmes concernant les voies échelles.

En ce qui concerne la place de la Porte de Saint-Cloud, l'idée d'installer une piste cyclable est très bonne. Néanmoins, elle est techniquement très compliquée à mettre en place et demande plusieurs études de trafic et de sécurité. Amener les vélos sur la place de la Porte de Saint-Cloud et faire du vélo sur la place de la Concorde sont des situations comparables en termes de difficulté.

M. RABIA assure que le service de la Voirie est conscient que les pistes cyclables sont dans l'air du temps, mais des contraintes techniques et surtout de sécurité ne permettent pas d'aborder la question aussi légèrement et facilement.

Mme BALDINI n'est pas contre le vélo, mais certains endroits sont moins enclins à permettre la traversée des vélos. Les services de la Ville ont renoncé à faire traverser la place de l'Étoile par les vélos. Des projets ont été présentés et des pistes cyclables seront prévues sur l'avenue de la Grande Armée. Les vélos pourront faire le tour par la rue Tilsitt et la rue de Presbourg. Certains endroits sont très dangereux.

M. RABIA assure que la sécurité des cyclistes est privilégiée ; certaines traversées seraient suicidaires.

Mme BALDINI considère qu'il est plus sage de prendre le vélo à la main sur la place de la Porte de Saint-Cloud.

La personne du public remarque que ces réponses rejoignent la question de l'aménagement de la place, car à la question des cyclistes s'ajoute celle des piétons, qui est également problématique. Les piétons doivent slalomer entre les terrasses des restaurants, les arbres et les poussettes.

Mme BALDINI répond qu'une étude pourrait être menée pour la désencombrer.

La personne du public demande si la place de la Porte de Saint-Cloud fait partie des places parisiennes à réaménager.

M. RABIA explique que ce projet est un projet de mandature et qu'il n'a malheureusement pas été retenu lors de cette mandature. Ce projet doit être pensé à très long terme.

M. RABIA constate qu'il y a effectivement beaucoup de terrasses, ainsi que des arbres.

M. RABIA explique que des permis sont accordés et qu'un contrôle important existe. Les permis sont instruits par la Direction de l'Urbanisme. M. RABIA ne peut pas s'exprimer au sujet des contrevenants à l'autorisation, mais assure que tout est très contrôlé au départ. Sur un trottoir, 1/3 est réservé à la terrasse et 2/3 aux piétons.

Mme BALDINI avoue qu'il faut surveiller les terrasses. Elle émet majoritairement un avis favorable pour les terrasses, car les commerçants ont besoin de travailler, mais elle envoie également des inspecteurs pour superviser les étalages et les terrasses, car l'espace public appartient à tout le monde et chacun doit pouvoir aller et venir comme il l'entend.

Mme BALDINI est au courant de ce problème des trottoirs de la place de la Porte de Saint-Cloud. Un moyen existe peut-être pour désencombrer la situation. Mme BALDINI et les autres personnes concernées doivent se rendre sur place pour étudier le sujet. Si les terrasses sont vraiment trop grandes, les commerçants seront verbalisés.

Une personne du public demande si l'école maternelle située au 58, rue Erlanger risque de devenir une école primaire, s'il y a la construction d'un immeuble en face. Les habitants sont inquiets. Le syndicat n'a reçu aucune réponse de la part de la Mairie.

M. Vincent GOSSARD confirme que la Ville de Paris a lancé un programme de rénovation, avec une démolition et reconstruction de l'école Erlanger. Dans ce cadre, elle envisage la construction de logements au-dessus de l'école. L'école doit être livrée en 2021. Si le syndicat écrit au Maire du 16^e arrondissement pour avoir des précisions, il obtiendra des réponses. M. GOSSARD a déjà répondu à trois courriers.

La Mairie du 16^e arrondissement souhaitait une rénovation de l'école Erlanger, car elle était dans un très mauvais état. De plus, il existe un problème de saturation des équipements scolaires du secteur à cause de la construction des immeubles de la gare d'Auteuil. La Ville de Paris a tardé à acter cette demande du Maire qui date de 2008.

La Ville de Paris veut valoriser un maximum de logements dans le 16^e arrondissement. Elle construira donc une école avec des logements au-dessus.

M. GOSSARD explique que le principe est acté, mais que des précisions pourront être données sur le nombre de logements sociaux créés. Tout dépendra du programme immobilier qui sera défini. Une réponse officielle sera donnée à ceux qui écriront au Maire du 16^e arrondissement.

Une personne du public remarque que les voituriers de la Brasserie des Fontaines occupent des places de parking qui sont normalement réservées aux résidents. Les soirs de match, le Cardinal gare des voitures sur 500 mètres en double, voire en triple file. La personne demande si une telle pratique est normale et si un règlement l'autorise.

M. RABIA répond qu'une telle pratique n'est pas normale.

M. GOSSARD précise que ces questions ont été abordées lors d'une discussion entre le Maire du 16^e arrondissement et le Préfet de Police. Un véritable business s'est mis en place autour du Parc des Princes, avec des voituriers qui ne sont même pas reliés à un établissement de restauration. Ils ont mis en place une véritable activité économique avec les spectateurs. Aucune réglementation n'existe. Le voiturier occupe l'espace public au même titre que chaque personne. Il n'a pas plus de pouvoir qu'une autre personne. La Mairie du 16^e arrondissement est dans l'attente d'une action du Préfet de Police.

M. RABIA ajoute que pour occuper le domaine public, il est nécessaire d'avoir soit une autorisation de stationnement, soit une autorisation d'emprise. À partir du moment où le voiturier est dans l'incapacité de présenter son autorisation de stationnement, il occupe le domaine public de manière illégale.

Une personne du public dit qu'en allant vers la Porte de Saint-Cloud, sur l'avenue Dode de la Brunerie, un passage pour piétons permet de traverser pour aller dans le parc qui est en face, mais il

est inaccessible aux poussettes, car il y a quatre ou cinq marches. Sur la droite il est impossible de passer à cause de l'arbre et il faut traverser sur la rue. La personne demande si une solution pourrait être trouvée.

M. RABIA confirme que cet endroit fait partie des nombreux endroits inaccessibles aux personnes à mobilité réduite à Paris. La Ville de Paris tente de rétablir la situation au cas par cas, en fonction des budgets. Beaucoup de trottoirs non abaissés existent toujours dans le 16^e arrondissement.

La personne du public remarque qu'à côté, une pente existe déjà. Elle permettrait aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès au trottoir. Décaler le passage piéton pourrait être une bonne solution.

M. RABIA explique que la réglementation pour les personnes à mobilité réduite est assez claire et normée, notamment sur la pente. Tout n'est pas si simple. La question doit être étudiée.

Une personne du public termine sur une note positive. La personne habite dans le quartier depuis 40 ans et pense que les choses vont mieux. Le quartier est plutôt plus propre, avec un peu moins de chiens qu'auparavant. Les élus semblent s'occuper davantage de ces quartiers que 40 ans auparavant, quand on ne les voyait pas.

Mme BALDINI remercie cette personne de ses compliments qui encouragent les élus à faire de mieux en mieux.

La séance est levée.